



Le Petit CHAMIGNOT

Bulletin municipal d'information de CHAMIGNY

www.chamigny.fr



EDITO

Le Mot du Maire

Chamignottes, Chamignots,

En cette période de vacances, chacun fait le choix de se ressourcer à sa manière, les uns partent découvrir d'autres paysages, les autres restent au village en s'octroyant quelques loisirs.

A la veille de cette période estivale le Conseil Municipal s'est réuni pour prendre position sur différents sujets d'actualité.

-Le transport des enfants vers l'école J.P. Meslé avec une nouvelle organisation

-Le schéma départemental de coopération intercommunale, révision engagée par le Préfet pour l'avenir de notre territoire.

-la modification des statuts de la communauté de communes et d'autres,

Sujets dont vous pouvez prendre connaissance dans le compte-rendu ci-après.

L'aire de jeux pour les petits a été inaugurée le jour de la kermesse, très vite ils ont pris possession de cet espace ludique.

Cette année encore les enfants nous ont surpris par un spectacle de qualité grâce au travail fourni avec les enseignants, les encadrants sans oublier la participation des parents d'élèves.

Une vraie réussite pour laquelle je souhaite féliciter tous les intervenants. En cette journée du 18 Juin qui a permis aux enfants d'associer jeux, chants et esprit patriotique.

Cette période de repos ne doit pas nous laisser insensibles à certaines dégradations de notre environnement. Nous avons la chance de posséder un patrimoine de chemin, alors respectons-le.

A chacun de préserver les bords de route des amas de débris. Rien de plus simple selon le calendrier disponible en mairie de programmer le ramassage des encombrants ou de se rendre à la déchetterie située sur Saacy ou Jouarre.

Je sais que je peux compter sur chacun pour préserver l'environnement de notre beau village.

A tous un bon repos, peut-être un peu d'évasion avant de penser à la rentrée.

Le maire : Mme Jeannine BELDENT

LA COMMUNE . . .

Recensement militaire

16 ans c'est l'âge du recensement !
pour les garçons ainsi que les filles

Dès l'âge anniversaire, pensez à vous faire recenser à la Mairie munis de votre carte nationale d'identité et du livret de famille

Bibliothèque à Chamigny

Pour faire suite à l'enquête pour l'ouverture ou non d'une bibliothèque à Chamigny Nous sommes désolés de vous annoncer que seulement 4 personnes ont répondu au questionnaire, donc nous ne donnons pas suite à ce projet. Merci à ceux qui répondu!

Diplôme de la médaille d'honneur du travail

Cette distinction a été créée pour

récompenser les personnes qui se sont distingués soit par leur valeur professionnelle, soit par la durée et la qualité de leurs services, soit par le comportement à l'égard de leur compagnon de travail.

Ont été distinguées:

- Mesdames **COLLET Catherine** et **VALLEE Josette** pour 35 années de services récompensées par la médaille OR.
- Madame **GIRAUDET Liliane** pour 20 années de services récompensées par la médaille ARGENT et durant 35 années de services récompensées par la médaille VERMEIL.

Tout le Conseil Municipal leurs adresse ses sincères félicitations.

ETAT CIVIL

Naissances

10 mai	NOYRIGAT Camille
14 mai	GAILLET Sacha
14 mai	LANDRIEU Angélique
16 mai	DIAZ Méssone
15 juin	CHENNOUNE Ismaël

Mariages

04 juin (à Toulon)	OBER Michael-DUARTE DA CRUZ Patricia
18 juin	VINCENT Jean-Louis-JOUHIER Claudine
25 juin	SEIGNIER Guillaume-RENOUX Virginie
23 juillet	CARI Colombe-FERREOL Laurence

Décès

05 mai	DEVILLERS Gérard
08 mai	LE TORREC Monique veuve ZONCA
05 juin	GIRONDIN Georges

Inscription à la cantine scolaire année 2011-2012

Toutes les familles désirant inscrire ou réinscrire leur(s) enfant(s) à la cantine scolaire sont priées de se présenter à la

Mairie

**du lundi 20 juin au
vendredi 19 août 2011
aux jours et horaires d'ouverture
au public
avec paiement à l'appui**

**Aucun enfant ne sera accepté à la cantine
sans cette formalité préalable**

Les familles dont les enfants n'ont pas de frère et/ou sœur déjà inscrit(s) à la cantine sont priées d'apporter le livret de famille

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer au règlement



MAIRIE DE CHAMIGNY

**HORAIRE D'OUVERTURE
DU LUNDI AU JEUDI DE 9H30 À 11H30
ET LE VENDREDI DE 13H30 À 20H
mairie-chamigny@wanadoo.fr
TEL: 01.60.22.05.46
16 juillet au 20 août permanence du
vendredi : 13h30 à 18h**

... LA COMMUNE ...

PARMI LES MANIFESTATIONS à CHAMIGNY au 2ème TRIMESTRE



Loto de la Chamignotte



Weekend Culturel organisé par la Chamignotte



Cérémonie du 8 mai



Brocante/Fête de printemps



Atelier sortie Provins



Fête de fin d'année école



Remise des dictionnaires CM2



Inauguration de l'aire de jeux

Ecole de Musique du Pays Fertois Inscriptions pour la rentrée de septembre 2011

La création de l'école de Musique du Pays fertois, volonté de la Communauté de Communes du Pays fertois, remonte à un peu moins de quatre ans. Elle bénéficie désormais de nouveaux locaux spécialement aménagés qui sont situés au 22, avenue du Général Leclerc à La Ferté-sous-Jouarre. Deux antennes existent à Saâcy-sur-Marne et Saint Jean-les-deux-Jumeaux. Pour les élèves résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Fertois, un tarif est appliqué en fonction du revenu imposable des familles.

C'est plus de vingt disciplines, du classique aux musiques actuelles, qui y sont enseignées chaque semaine par 16 professeurs à près de 250 élèves.

Disciplines instrumentales : violon, violoncelle, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, trombone, accordéon, guitare classique, piano, chant soliste, atelier flûte à bec et pour les musiques actuelles : batterie, guitare et basse électrique. Conjointement, il est donné des cours de formation musicale.

Il est toujours possible de s'inscrire uniquement à un ensemble de l'école : ensemble instrumental, musique de chambre, chœur enfant, atelier improvisation, atelier percussions, ensemble de guitares, ensemble de cordes, groupes rock.

Les musiques amplifiées vous tentent, les classes de guitare électrique, basse électrique, batterie sont prêtes à vous accueillir. Vous pratiquez déjà un de ces instruments et vous désirez monter un groupe et travailler avec un professionnel, c'est possible.

Pour les plus jeunes en grande section de maternelle et CP, c'est l'éveil musical avec au programme jeux musicaux, chants, petites percussions, éveil corporel. Plusieurs lieux de cours sont proposés : La Ferté-sous-Jouarre, Saâcy-sur-Marne et Saint Jean Les 2 Jumeaux.

Cette année, un cours à la préparation de l'option musique au Bac est créé officiellement pour les terminales désireux de présenter cette option.

Les inscriptions pour l'année scolaire 11/12 sont prises dès maintenant et le secrétariat est ouvert de nouveau à partir du 22 août 2011.

Pour tous renseignements : Communauté de Communes du Pays fertois/Ecole de Musique au 22, avenue du Général Leclerc à La Ferté-sous-Jouarre (à 300 m au dessus de la station SNCF La Ferté-sous-Jouarre), au téléphone 01 60 61 13 63 ou sur le site de la Communauté de Communes du Pays fertois : <http://www.cc-paysfermois.fr/> et nous joindre par mail ecoledemusique@cc-paysfermois.fr .

Motion contre l'exploration et l'exploitation du gaz et huile de schiste

Des permis ont été accordés par le Ministre de l'Ecologie pour l'exploration d'huile de schiste sur les communes voisines de La Ferté sous Jouarre : Signy-Signet, Jouarre, Doue.

Ces permis ont été délivrés et les premiers travaux d'aménagement de plateformes ont été engagés sans que les élus et les populations concernés n'aient été informés préalablement des autorisations accordées et de la nature de ces projets.

Nous dénonçons l'opacité qui entoure le lancement et la mise en œuvre de ce projet et nous demandons la clarté sur les objectifs, le dossier technique et les enjeux financiers.

Nous constatons que ces permis donnés sur notre sol, sans notre accord et à notre insu par le gouvernement, sont en contradiction avec les engagements de réduction de gaz à effet de serre.

Sur la base de retour d'expérience des forages par fracturation déjà menés dans d'autres pays, nous ne pouvons que très légitimement nous inquiéter sur les conséquences sur l'environnement, en particulier pour l'eau. Les méthodes employées pour cette exploitation risquent d'impacter la nappe phréatique ; les volumes d'eau requis seront incompatibles avec les états de sécheresse régulièrement constatés en Seine et Marne depuis quelques années.

Nous constatons également que ce projet va à contresens de la mise en place d'un Parc Naturel Régional.

Les élus de la commune:

- se déclarent opposés à la poursuite de l'exploration d'huile de schiste sur notre territoire,
- souhaitent une réforme profonde du code minier qui prenne en compte les dispositions du grenelle 1 et 2 et l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions par la Commission Nationale du débat public,
- demandent au ministre de l'énergie d'annuler les permis d'exploration et d'exploitation.

AGENDA CHAMIGNOT

11 septembre
Bourse aux vêtements

17-18 septembre
Journées du patrimoine

25 septembre
Elections sénatoriales

22 octobre
Diner dansant

4 décembre
Bourse aux Livres

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Ordre du jour :

Tirage au sort des listes de jurés d'assises, approbation du Compte Administratif 2010, approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2010, affectation du résultat, vote des taux des 4 taxes 2011, approbation du Budget Unique 2011, demande de subvention des associations, motion contre l'exploration et l'exploitation du gaz et huile de schiste, encaissement chèques de remboursement de sinistres.

SEANCE DU 26 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt six avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : - Mr Pierre, Mme Moutoussamy,
- Mme De Carvalho-Figaro, Mr Lesueur,
Mr Boulet, Mmes Bigaré, Jolivet, Sanchez,
Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola,
formant la majorité des membres en exercice.

Absente : .Mme Faradon excusée, donne pouvoir à Mr Brissiaud.

Secrétaire de la séance : Mme Moutoussamy.

Le compte-rendu de la séance du 08 février 2011 est lu et approuvé par 9 pour et 5 contre avec pouvoir (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir) :

Mr Brissiaud demande à intervenir pour expliquer son vote.

Madame le Maire lui donne la parole.

Mr Brissiaud trouve inacceptable la déclaration faite par Madame le Maire sur ses activités et sa mauvaise gestion de l'AMAC.

Ses collègues de l'AMAC et lui-même se sentent offensés.

Madame le Maire lui répond qu'elle n'a pas utilisé ce terme « mauvaise gestion » mais a seulement précisé que cette affaire est en cours d'examen.

Un échange a lieu sur la taille du caractère utilisé entre les courriers scannés et le compte-rendu.

Tirage au sort des listes de jurés d'assises

Suite au courrier de Monsieur le Préfet, la Commune de Chamigny doit procéder au tirage au sort de 3 noms afin de former la liste des jurés d'assises.

Sont tirés au sort les noms suivants :

Mme VINCENT Christiane, Madame DEVAUX Aurélie, Madame LALIRE Elodie.

Approbation du Compte Administratif 2010

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Madame le Maire demande qu'un Président soit élu pour le vote du Compte Administratif.

Monsieur Lesueur est élu.

Madame le Maire rappelle les chapitres du Compte Administratif d'une part pour la section de Fonctionnement et d'autre part pour la section d'Investissement.

Madame le Maire quitte la salle et Mr Lesueur rappelle le Compte Administratif 2010 par chapitre qui peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	dépenses	758 503.77 €
	recettes	965 920.50 €
excédent 2010		207 416.73 €

<u>Investissement</u>	dépenses	146 995.80 €
	recettes	374 625.41 €
excédent 2010		227 629.61 €

Il est constaté le résultat cumulé du compte administratif 2010 :

-excédent en section de Fonctionnement 331 114.09 €

-excédent en section d'Investissement 95 082.96 €

En l'absence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2010 est voté et approuvé par 8 pour et 5 contre avec pouvoir (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir).

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2010

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2010 au 31.12.2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal :

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

VOTE par 9 pour et 5 contre avec pouvoir (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir).

Affectation du résultat

Après avoir constaté les résultats de l'exercice 2010 :

Fonctionnement 331 114.09 €

Investissement 95 082.96 €

Le Conseil Municipal décide, par 9 pour et 5 contre avec pouvoir (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir), d'affecter le résultat :

-de Fonctionnement au c/1068 pour un montant de 182 000.00 €
et au c/002 pour un montant de 149 114.09 €

-d'Investissement au c/001, soit un montant de 95 082.96 €

Vote des taux des 4 taxes 2011

Nouvelle loi de finances.

La feuille d'impôts de l'année 2011 se trouvera modifiée dans sa présentation suite à l'application de la nouvelle loi de finances.

La Commune va prélever des taxes à la place du Département. La colonne « département » va disparaître.

La part reprise par la Commune sert à compenser la disparition de la taxe professionnelle voulu par l'Etat à travers la nouvelle loi de finances.

Le montant des impôts locaux devrait varier dans sa globalité uniquement sur l'augmentation des bases locatives.

La valeur locative des bases d'imposition revue unilatéralement par l'Etat sur lesquelles s'appuie la fiscalité communale devrait générer la seule augmentation.

Pour ne pas avoir de diminution de recette au niveau de la Commune, l'Etat impose le taux de la taxe d'habitation et de la taxe du foncier non bâti, bien que cela ne modifie en rien le montant restant à la charge de la Commune.

La Commune prélève ainsi la taxe à la place du Département mais reversera ce même montant pour compenser la disparition de la taxe professionnelle (recette non négligeable de certaines communes).

C'est l'Etat qui gère la redistribution de cette taxe. Le mode de calcul est désormais le suivant :

-taxe d'habitation : taux voté en 2010 majoré d'une fraction du taux départemental 2010x1.0340

-foncier bâti : pas d'incidence sur le taux 2010 qui reste inchangé

-foncier non bâti : taux voté en 2010x1.0485.

-cotisation foncière des entreprises : taux relais communal 2010 + fraction du taux départemental et régional 2009 + taux de cotisation de péréquation 2009x0.88074.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux de fiscalité locale suivants pour l'année 2011 :

Taxe habitation 19.25%

Taxe foncière sur le bâti 21.59%

Taxe foncière sur le non bâti 54.11%

Cotisation foncière des entreprises 20.53%

Le Conseil Municipal vote par 9 pour et 5 contre avec pouvoir (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir).

Approbation du Budget Unique 2011

Conformément à l'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales, le Budget 2011 vous est présenté et voté par chapitre.

La commission de finances réunie le 24 mars dernier a été consultée sur cette proposition et a émis un avis favorable.

Le Budget a été présenté à Monsieur Le Receveur Principal en date du 06 avril dernier.

Madame le Maire annonce le Budget chapitre par chapitre.

Le Budget 2011 se résume ainsi :

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

section de Fonctionnement

dépenses	chapitre 011	charges à caractère général	297 750 €
	chapitre 012	charges de personnel	353 940 €
	chapitre 014	atténuations de produits	77 141 €
	chapitre 65	autres charges de gestion courante	157 700 €
	chapitre 66	charges financières	52 000 €
	chapitre 67	charges exceptionnelles	500 €
	chapitre 022	dépenses imprévues	5 000 €
	chapitre 023	virement à la section d'investissement	123 371 €
recettes	chapitre 70	produits des services	53 600 €
	chapitre 73	impôts et taxes	507 603 €
	chapitre 74	dotations et participations	333 091 €
	chapitre 75	autres produits de gestion courante	12 000 €
	chapitre 013	atténuation de charges	3 500 €
	chapitre 042	opérations d'ordre entre section	8 494 €
	chapitre 002	excédent de fonctionnement reporté	149 114 €

section d'Investissement

dépenses	chapitre 20	immobilisations incorporelles	1 000 €
	chapitre 21	immobilisations corporelles	220 000 €
	chapitre 10	dotations fonds divers de réserves	363 283 €
	chapitre 16	remboursement d'emprunt	99 500 €
	chapitre 010	opérations d'ordre entre sections	8 494 €
recettes	chapitre 13	subvention d'investissement	12 300 €
	chapitre 16	emprunt et dettes assimilés	86 529 €
	chapitre 10	dotations fonds divers de réserves hors 1068	188 285 €
	chapitre 1068	dotations fonds divers de réserves	182 000 €
	chapitre 165	dépôts et cautionnements reçus	1 500 €
	chapitre 024	produits de cession	3 210 €
	chapitre 021	virement de la section de fonctionnement	123 371 €
	chapitre 001	solde d'exécution d'investissement reporté	95 082 €

soit un Budget section de Fonctionnement et section d'Investissement équilibré en dépenses et recettes :

<u>Fonctionnement</u>	dépenses	1 067 402 €
	recettes	1 067 402 €
<u>Investissement</u>	dépenses	692 277 €
	recettes	692 277 €

Le Budget voté par chapitre est adopté par 9 pour et 5 contre avec pouvoir (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir).

Ne prennent pas part au vote du chapitre 65 Mmes Bigaré, De Carvalho-Figaro et Alberola et le pouvoir de Mme Faradon.

Demande de subvention des associations

L'article L 2311-7 du CGCT (*inséré par Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 7 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1^{er} janvier 2006*) clarifie les règles de versement des subventions par les communes. L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du Budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le Conseil Municipal peut décider, soit d'individualiser au Budget les crédits par bénéficiaire ; soit d'établir, dans un état annexé au Budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention. L'individualisation des crédits ou la liste annexée vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Madame Le Maire rappelle qu'une convention d'objectifs a été signée avec Familles Rurales le 22 août 2005 et transmise au contrôle de légalité de la sous-préfecture le 02 septembre 2005.

De plus, un courrier a été adressé aux associations accompagné d'un dossier de demande de subvention assez complet courant décembre 2010.

Le Conseil Municipal adopte la répartition des subventions aux associations telle qu'annexée et inscrite au Budget 2011 :

-Centre 77 = 1 950 €

9 pour et 5 abstentions avec pouvoir (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir)

-Familles Rurales = 70 000 €

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention à l'association Familles Rurales de Chamigny pour un montant de 70 000 € par 9 pour et 5 abstentions avec pouvoir :

(Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir).

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

- Judo Club l'Ange Gardien 500 €
9 pour et 5 abstentions avec pouvoir (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir)
- la Chamignotte = 2 500 €
ne prennent pas part au vote Mmes Bigaré et De Carvalho-Figaro
7 pour et 5 abstentions
- l'Age d'Or = 2 500 €
ne prend pas part au vote Mme Alberola et le pouvoir de Mme Faradon
7 pour et 5 abstentions (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Moutoussamy et Jolivet)
- les Restaurants du Cœur = 100 €
9 pour et 5 abstentions avec pouvoir (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir)
- Secours Catholique = 100 €
9 pour et 5 abstentions avec pouvoir (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir).

Motion contre l'exploration et l'exploitation du gaz et huile de schiste

Des permis ont été accordés par le Ministre de l'Ecologie pour l'exploration d'huile de schiste sur des communes voisines de La Ferté sous Jouarre : Signy-Signets, Jouarre, Doue.

Ces permis ont été délivrés et les premiers travaux d'aménagement de plateforme ont été engagés sans que les élus et les populations concernés n'aient été informés préalablement des autorisations accordées et de la nature de ces projets.

Nous dénonçons l'opacité qui entoure le lancement et la mise en œuvre de ce projet et nous demandons la clarté sur les objectifs, le dossier technique et les enjeux financiers.

Nous constatons que ces permis donnés sur notre sol, sans notre accord et à notre insu par le gouvernement, sont en contradiction avec les engagements de réduction de gaz à effet de serre.

Sur la base de retour d'expérience des forages par fracturation déjà menés dans d'autres pays, nous ne pouvons que très légitimement nous inquiéter sur les conséquences sur l'environnement, en particulier pour l'eau. Les méthodes employées pour cette exploitation risquent d'impacter la nappe phréatique ; les volumes d'eau requis seront incompatibles avec les états de sécheresse régulièrement constatés en Seine et Marne depuis quelques années.

Nous constatons également que ce projet va à contresens de la mise en place d'un Parc Naturel Régional.

Les élus de la Commune, à l'unanimité :

- se déclarent opposés à la poursuite de l'exploration d'huile de schiste sur notre territoire,
 - souhaitent une réforme profonde du code minier qui prenne en compte les dispositions du Grenelle 1 et 2 et l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions par la Commission Nationale du débat public.
 - demandent au Ministre de l'Energie d'annuler les permis d'exploration et d'exploitation.
- Madame le Maire informe qu'elle prendra un arrêté interdisant l'exploitation et l'exploration sur le territoire de la Commune.

Encaissement chèques de remboursement sinistre (coffret forain)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser les deux chèques de remboursement de CMMA suite au sinistre survenu le 09 novembre 2010, références sinistre 10.133.77/120903 :

- 1^{er} chèque d'un montant de 371€
 - 2^{ème} chèque d'un montant de 550€
- à imputer au c/7788 des budgets.

Encaissement chèques de remboursement sinistre (candélabre rue de Tanqueux)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser les chèques de remboursement de CMMA suite au sinistre survenu le 23 décembre 2010, références sinistre 10.1.3296/120903 :

- indemnité immédiate = 1537€
 - différé = 271€ (sur présentation de la facture acquittée)
- à imputer au c/7788 des budgets.

Encaissement chèque de remboursement sinistre (candélabre sente de la Madeleine)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de remboursement de CMMA suite au sinistre survenu le 25 janvier 2011, références sinistre 11.11217/120903.

Le montant du chèque s'élève à 197.09€ à imputer au c/7788 des budgets.

Encaissement chèques de remboursement sinistre (candélabre rue de la Sonnette)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser les chèques de remboursement de CMMA suite au sinistre survenu le 02 février 2011, références sinistre 11.1.1144/120903 :

- indemnité immédiate = 1014.84€
 - différé = 179.09€ (sur présentation de la facture acquittée)
- à imputer au c/7788 des budgets.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures dix minutes aux jours, mois et an susdits.

Les membres,

le secrétaire,

le Maire

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Convocation du Conseil Municipal adressée le 06 juin 2011 pour la réunion du 17 juin 2011

Ordre du jour :

Elections des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales.

SEANCE DU 17 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le dix sept juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : Mr Pierre, Mme Moutoussamy, Mr Lesueur,
Mr Boulet, Mmes Bigaré, Jolivet, Sanchez,
Mr Alibert, Mmes Alberola, Faradon,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme De Carvalho-Figaro, Adjointe, excusée donne pouvoir à Mme Beldent,
Mr Robbé excusé donne pouvoir à Mme Alberola,
Mr Brissiaud excusé donne pouvoir à Mme Faradon.

Secrétaire de la séance : Mme Sanchez.

Elections des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales

Conformément à la circulaire n° NOR/IOC/A/11/3812/C du 19 mai 2011 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants, Madame le Maire rappelle qu'une copie du décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux et accompagnée de l'arrêté fixant le nombre de 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune de Chamigny a été communiquée à tous les conseillers.

Le bureau électoral est formé de la manière suivante : le Maire, les deux conseillers, les plus âgés et les plus jeunes, soit Mme Jeannine Beldent, Mr Jean Bernard Pierre, Mmes Claudine Faradon, Gladys Moutoussamy et Mr Thierry Boulet.

Mme Isabelle Sanchez est désignée en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal procède, dans un premier temps, à l'élection des délégués titulaires :

-le groupe « agir ensemble pour Chamigny » propose une liste de candidats pour être délégués titulaires :

Jeannine Beldent

Jean Bernard Pierre

Gladys Moutoussamy

-Mr Alibert se porte candidat.

L'élection se fait à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Gladys Moutoussamy 14 voix

Jeannine Beldent 12 voix

Jean Bernard Pierre 11 voix

Jean-Roger Alibert 5 voix

Sont élus en tant que délégués titulaires :

Gladys Moutoussamy, Jeannine Beldent, Jean Bernard Pierre.

Dans un second temps, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués suppléants :

Le groupe « agir ensemble pour Chamigny » propose une liste de candidats pour les délégués suppléants :

Marie-Claire Jolivet

Patricia Pereira De Carvalho-Figaro

Isabelle Sanchez.

Les résultats sont les suivants :

Isabelle Sanchez 13 voix

Patricia Pereira De Carvalho 13 voix

Marie-Claire Jolivet 13 voix

1 bulletin blanc

Sont délégués suppléants :

Marie-Claire Jolivet, Patricia Pereira De Carvalho et Isabelle Sanchez.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à dix neuf heures quarante minutes aux jour, mois et an susdits.

Les membres,

le secrétaire,

le Maire

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Convocation du Conseil Municipal adressée le 24 juin 2011 pour la réunion du 1^{er} juillet 2011

Ordre du jour :

Sécurité RD 80, avenant à la convention confiant à la Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, modification des statuts de la CCPF, schéma départemental de la coopération intercommunale, transports scolaires -conventions de partenariat et de financement avec le Département, tarifs columbarium, projet de plan stratégique régional de santé de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France, sinistre clôture/cantine, élaboration d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, courrier du Judo Club, courrier du comité du mémorial du dernier convoi de déportation en Seine et Marne, informations diverses.

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoint : Mr Pierre, Mme Moutoussamy, Mme De Carvalho-Figaro,
Mr Boulet, Mmes Bigaré, Jolivet, Sanchez,
Mrs Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon,

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr Lesueur, Adjoint, excusé donne pouvoir à Mr Pierre,
Mr Alibert excusé donne pouvoir à Mr Brissiaud.

Secrétaire de la séance : Mme De Carvalho-Figaro.

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 26 avril 2011 à l'approbation du Conseil Municipal.

Mr Brissiaud s'étonne que les propos de leur groupe ne soient pas relatés concernant l'approbation du Compte de Gestion.

Madame le Maire lui rappelle que les comptes-rendus de la Commune sont déjà assez précis alors que les textes peuvent prévoir des comptes-rendus beaucoup plus synthétiques. Quant à la question de Mr Brissiaud relative au Compte de Gestion, Madame le Maire rappelle sa réponse lors de la séance du 26 avril 2011 : le Compte de Gestion est établi en un seul exemplaire par le comptable de la Commune c'est-à-dire par le Receveur Principal de la Trésorerie de La Ferté sous Jouarre.

Aucun Conseiller, quelque soit la commune, ne reçoit le Compte de Gestion qui est l'équivalent du Compte Administratif, qui lui, est distribué à chaque Conseiller.

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances : le Maire qui établit le Compte Administratif et le Trésorier Principal qui établit le Compte de Gestion.

Le Compte-rendu de la séance du 26 avril 2011 est approuvé par 9 voix pour et 4 abstentions (Mr Brissiaud avec pouvoir de Mr Alibert, Mr Robbé, Mme Alberola), ne prend pas part au vote Mme Faradon étant absente lors de la séance du 26 avril 2011

Le compte-rendu de la séance du 17 juin 2011 est lu et approuvé, à l'unanimité.

Sécurité RD 80

Madame le Maire présente Mme Bonnin, responsable de l'Agence Routière Territoriale, service du Conseil Général, en charge des routes départementales.

Mme Bonnin fait un rappel historique du dossier aménagement sécuritaire du hameau de Tanqueux et les différentes possibilités techniques possibles, en tenant compte des règles à respecter en matière de routes départementales.

Mme Bonnin confirme qu'elle a été sollicitée par Mr Alibert et qu'elle était persuadée qu'il avait été missionné par Madame le Maire. Mme le Maire informe que Mr Alibert n'a aucune délégation pour agir au nom de la Commune.

Mme Bonnin rappelle que l'aménagement actuel situé sur le hameau de Tanqueux a reçu l'autorisation des services du Conseil Général en charge des routes départementales, d'autres aménagements s'avèrent délicats et impossibles du fait des règles à respecter (entrée agglomération, virages, ...).

Madame le Maire rappelle l'historique du dossier de sécurité du hameau de Tanqueux et donne lecture du courrier de Mr Alibert relatif à ce sujet et son deuxième courrier de relance.

Mme Bonnin confirme que seul Mr Alibert était présent lors de leur rencontre.

Madame le Maire informe qu'elle a dû interpeller la Préfecture concernant le comportement de Mr Alibert.

Mr le Sous Préfet confirme par courrier, lu par Madame le Maire aux Conseillers, que ce dernier ne peut agir au nom de la Commune n'ayant aucune délégation ou pouvoir pour mener cette initiative et demande à Madame le Maire de le lui rappeler.

De plus, Madame le Maire demande à Mme Bonnin si elle aurait accepté ce rendez-vous si elle avait eu connaissance que Mr Alibert n'avait pas de délégation pour agir.

Mme Bonnin répond négativement et que cela ne l'a pas effleuré qu'il puisse solliciter les services de l'Agence Routière Territoriale sans délégation.

Madame le Maire précise que jusqu'à ce soir 20 heures, elle n'avait pas connaissance de l'absence de Mr Alibert au Conseil Municipal de ce soir.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Avenant à la convention confiant à la Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2011 la Direction Départementale des Territoires n'assure plus l'instruction des certificats d'urbanisme CUa et CUb ainsi que les déclarations préalables de clôture et les permis de démolir.

Aussi, il est nécessaire de signer un avenant mettant en place ces nouvelles décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant à la convention entre l'Etat et la commune de Chamigny pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol.

Modification des statuts de la CCPF

Madame le Maire donne lecture des modifications des statuts de la CCPF.

Aussi, conformément aux articles L 511-16 et suivants du CGCT, Madame le Maire soumet les nouveaux statuts de la CCPF au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Fertois en date du 25 mai 2011 décidant de modifier les statuts, accepte, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Fertois tels qu'annexés à la délibération de la Communauté de Communes du Pays Fertois notifiée en date du 07 juin 2011.

Schéma départemental de la coopération intercommunale

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a prescrit l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale.

La Préfecture de Seine et Marne a présenté un schéma à la commission départementale de la coopération intercommunale.

Ce schéma prévoit une forte diminution du nombre de syndicats et le transfert de leurs compétences à la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Les syndicats SIRP de Pierre-Levée, Sammeron, Signy-Signets et celui de Citry, Méry et Nanteuil sur Marne doivent fusionner avec la CCPF, et le SIVU de l'Ouest Fertois doit être dissous.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Mr le Préfet de Seine et Marne.

Transports scolaires -conventions de partenariat et de financement avec le Département

Madame le Maire rappelle l'historique du transport scolaire au sein de la Commune.

Suite à la décision du 09 février 2011 du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) portant création des abonnements scolaires sur lignes régulières et à la délibération du 29 avril 2011 du Conseil Général de Seine et Marne approuvant son règlement départemental des transports scolaires, la Commune peut signer deux conventions avec le Conseil Général : l'une de financement et l'autre de partenariat.

Madame le Maire informe que trois départements sur le territoire français dont le Conseil Général de Seine et Marne prennent en charge les transports scolaires.

Une nouvelle organisation est aussi mise en place. Les familles sont appelées à remplir un dossier et verser 12€ au Conseil Général pour l'établissement d'une carte de transport. Le Conseil Général prend en charge financièrement le transport des enfants habitant à plus de 3 kms, pour les enfants domiciliés à moins de 3 kms la Commune assume la charge financière.

Madame le Maire explique également qu'il est possible de procéder à une demande de prise en charge d'une partie du salaire de l'accompagnant selon certaines conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les conventions de partenariat et de financement des transports scolaires avec le Département de Seine et Marne et autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions.

Tarifs columbarium

Madame le Maire donne lecture du règlement du columbarium et du jardin du souvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants au 1^{er} septembre 2011 :

Case columbarium 15 ans = 350 €
30 ans = 700 €
ouverture et fermeture des réceptacles = 20 €

Jardin du souvenir dispersion des cendres = 50 €

Concession pleine terre 30 ans = 170 €
50 ans = 250 €
100 ans = pas de concession

Projet de plan stratégique régional de santé de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France

Conformément à la loi relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 et au décret du 18 mai 2010, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet régional de santé de l'ARS Ile de France.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Sinistre clôture/cantine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'encaissement du chèque relatif au remboursement d'assurance du sinistre de la clôture des abords de la cantine.

Elaboration d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Madame le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux collectivités de prévoir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les lieux et bâtiments publics. La Communauté de Communes du Pays Fertois a pris l'accessibilité en compétence. Aussi, un cabinet a été missionné afin d'élaborer sur chaque commune un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Courrier du Judo Club

Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciement du Judo Club relatif au versement de la subvention.

Courrier du comité du mémorial du dernier convoi de déportation en Seine et Marne.

Madame le Maire donne lecture du courrier du comité qui annonce un devis de 108 500 € pour le projet de mémorial envisagé à Saâcy sur Marne. Ce comité recherche un financement complémentaire pour la dernière phase d'aménagement du mémorial évaluée à 70 000 € et sollicite le Conseil Municipal. Mr Pierre ne conteste pas la volonté de se souvenir d'un épisode douloureux mais considère que la somme est beaucoup trop importante et d'autres besoins plus urgents restent prioritaires pour la Commune, le Conseil Municipal est d'accord. Madame le Maire ne souhaite pas engager l'argent public mais informe le Conseil Municipal que chacun peut faire un don à titre individuel.

Informations diverses

Madame le Maire donne un compte-rendu du dernier conseil d'école.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures quarante minutes aux jour, mois et an susdits.

Les membres,

le secrétaire,

le Maire

INFOS...

FETE DU PATRIMOINE

A l'occasion de la Fête du Patrimoine "Les Randonneurs du Pays Fertois" organisent le dimanche 18 Septembre une randonnée sur notre village. Tout au long de cette randonnée les participants auront l'occasion de prendre connaissance du patrimoine de Chamigny. Le départ se fera à 9 heures sur la place de l'église en direction du hameau de Tanqueux par le chemin vert jusqu'au château de Tanqueux puis retour en direction du bourg, la sente de la Madeleine, la ferme Godefroy pour remonter par le chemin de La Grande Maison.

Une petite pause permettra d'évoquer l'existence d'un ancien lavoir et la Croix d'Ormoy.

Le chemin parcouru représente 2,5 kms, en fonction des possibilités de chacun, la promenade peut être interrompue à ce point.

Le groupe continue par l'Allée d'Ormoy pour descendre au bord de Marne et admirer la Château du Saulsoy du côté Marne, puis arrivée à Vaux par la rue du Port de Vaux. Deux lavoirs méritent un arrêt sur le hameau de Vaux.

La promenade continue en direction du Rouget où l'histoire de ce hameau sera évoqué où se trouve également un lavoir.

A ce stade 10 kms auront été parcourus et les personnes qui le souhaitent pourront redescendre au village en voiture (transport assuré par la commune)

Le groupe reviendra par les Eclicharmes vers la salle polyvalente après avoir visité l'église.

Le verre de l'amitié sera servi à la salle polyvalente.

Ce parcours équivaut à une distance de 15 kms.

LES ASSOCIATIONS



**ÂGE D'OR
DE CHAMIGNY**



C'est enfin l'été, le club se met en sommeil jusqu'en septembre. Certains profitent de leurs petits enfants, d'autre partent en vacances et pour ceux qui restent au village, ils profitent de la fraîcheur des maisons.

Nous avons été au petit Baltard, puis à l'Auberge de l'Hermitière pour un repas très apprécié suivi d'un après-midi dansant entre amis.

Notre club, fort de ses 70 adhérents n'arrive pourtant pas à dépasser les 30 inscrits pour les sorties.

La dernière en covoiturage et ne coûtant que 20€ n'a pas non plus, connu le succès escompté. Ce problème nous trouble, comment se fait-il ? Pourtant nous aidons beaucoup sur notre cagnotte pour baisser les coûts.

Si certains attendent autre chose de notre club, nous sommes ouverts à toutes suggestions.

7 ou 8 personnes se retrouvent le jeudi à la salle polyvalente pour jouer aux cartes ou aux jeux de société. Le club de tricot ne comptant que 2 adhérentes, celles ci se réunissent chez l'une ou l'autre à tour de rôle, ainsi le tricot dans le jardin est très agréable et leur travail permettra de garnir le stand du marché de Noël. En attendant profitez bien de cet été en prenant soin de se garantir du soleil ou des trop grandes chaleurs en buvant régulièrement.

A bientôt nos sorties de rentrée.

Toute l'équipe de l'Âge d'Or vous envoie ses amitiés



ÂGE D'OR DE CHAMIGNY

Mairie 33 rue Roubineau 77260 Chamigny
Association loi 1901 agréée n° W
771001044

tél : 01 60 22 05 46

mail : aagedor@gmail.com

<http://agedorchamigny.e-monsite.com/blog.html>

La chamignotte vous a proposé depuis le début de l'année différentes animations sur chamigny comme Le loto, la journée culturelle ou la fête de printemps.

Nous vous remercions pour avoir répondu présent a chaque fois et vous donnons rendez-vous sur les manifestations futures (voir agenda chamignot) de plus en plus nombreux.



Familles rurales,
Outre le centre aéré ouvert pendant toutes les vacances scolaires, vous propose des sorties sur différents thèmes pour vos enfants.

**Le centre fermera ses portes
du 8 aout au 19 aout 2011**

**INSCRIPTIONS MINI SEJOUR ETE 2011
« CAMP CIRQUE »
ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS**



Séjour limité à 12 places

Le mini séjour se déroulera à Pargny Filain (02) au sein de la troupe de cirque « ISIS » du 29 Aout au 02 Septembre 2011



Le camp est situé à quelques mètres de la base de loisirs de Monampteuil, où des sorties et activités seront organisées. Les familles seront invitées à découvrir nos petits artistes le vendredi, ainsi qu'à partager un repas avec l'équipe d'encadrement.

**Tarif Chamignots : 120 € + adhésion 22 €
Tarif Hors commune : 140 € + adhésion 26,50 €
Familles rurales de chamigny
Téléphone :01 60 22 87 26**



INFOS...

CAF

MODALITES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCUEIL DE MELUN, MEAUX et CHELLES, DU 04 JUILLET AU 02 SEPTEMBRE 2011

La CAF de Seine-et-Marne maintient l'ouverture des sites ci-dessous jusqu'au vendredi 02 Septembre 2011 inclus, exception faite des jours fériés (le jeudi 14 Juillet et le lundi 15 Août)

Le site de **Melun** 21-23, avenue du Général Leclerc, ouvert de 8h30 à 16h30 (fermé les jeudis)

Le site de **Meaux** 1, avenue de la République, ouvert de 9 h à 11h30 et de 14 h à 16h30

(fermé les jeudis et l'après-midi du 3ème vendredi de chaque mois)

Le site de **Chelles** 4, rue Saint-Hubert, ouvert de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 (fermé les jeudis)

Ceux de Coulommiers, Provins, Montereau, Nemours et Lognes, restent fermés.

Les services du www.caf.fr sont accessibles 24h/24 et 7 jours sur 7:

Accédez à votre compte en ligne* pour suivre le traitement de vos courriers, consulter le montant de vos dix derniers paiements, imprimer une attestation de paiement et de quotient familial, télécharger des formulaires, évaluer le montant de votre aide au logement, remplir en ligne une demande d'allocation logement étudiant,

Ces services sont accessibles avec votre numéro d'allocataire, code confidentiel en précisant votre jour et mois de naissance

Nos téléconseillers sont en ligne du lundi au vendredi au

0810 25 77 10 **

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

**prix d'un appel local depuis un poste fixe



L'examen périodique de santé est une offre de prévention proposée aux assurés sociaux du régime général. Totalement pris en charge par l'Assurance Maladie, il s'inscrit dans sa politique de gestion du risque, notamment en matière de prévention.

Une démarche adaptée aux assurés éloignés de la prévention

Réalisé par un réseau de 85 centres d'examen de santé (CES), l'examen périodique de santé est adapté à l'âge, au sexe, aux risques ainsi qu'au suivi médical habituel des assurés. Il prend en compte les difficultés d'accès aux soins et à la prévention.

Ainsi, **il est destiné en priorité aux personnes éloignées du système de santé** (problèmes matériels, freins culturels...) qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier (médecin traitant, médecine du travail) ni des dispositifs d'offre de prévention organisée (dépistage des cancers...).

Une approche de la prévention qui ne s'arrête pas au bilan réalisé

L'équipe médicale du CES procède tout d'abord à une exploration de l'état de santé de la personne : elle réalise, en fonction de la situation constatée, des analyses biologiques, des tests et mesures permettant de détecter d'éventuelles pathologies (cardio-vasculaires, hépatiques...) ou facteurs de risque (surpoids...) ainsi que des examens dentaires, visuels et auditifs.

Un entretien personnalisé avec le médecin du CES est réalisé. Ce dernier commente les premiers résultats et pratique un examen clinique complet. Sont également abordés : le mode de vie, les antécédents personnels et familiaux, la participation aux programmes de dépistage, le suivi des vaccinations...

Mais l'examen périodique de santé constitue aussi **un moment privilégié pour une action éducative pour la santé** avec des conseils, voire, en cas de repérage de facteurs de risque (tabac, alimentation...), des ateliers dédiés. C'est aussi l'occasion de développer l'information et l'accompagnement des personnes accueillies pour un meilleur usage de l'offre de soins et de prévention.

À l'issue de l'examen périodique de santé, le CES passe le « relais » au médecin traitant dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

Pour en savoir plus, contactez votre caisse d'Assurance Maladie :

par messagerie, en vous connectant sur [votre compte ameli](http://votre.compte.ameli.fr) / rubrique « Vos demandes »,

- par téléphone, en composant le 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

SI T'AIMES TES DENTS, TU PRENDS LES DEVANTS WWW.MTDENTS.INFO TOUT SAVOIR SUR LES RENDEZ-VOUS MT'DENTS

M'T DENTS, C'EST QUOI ?

• **Un rendez-vous de prévention offert par l'Assurance Maladie chez le dentiste pour vérifier si tout va bien.**

- Le dentiste examine les dents et les gencives de votre enfant et, si besoin, fait des radios.
- Il lui enseigne les bons réflexes pour éviter d'avoir des caries et des problèmes dentaires : hygiène buccodentaire et alimentaire, sensibilisation aux méfaits du tabagisme et de l'alcool chez les adolescents.



• **Des soins, si nécessaires, remboursés à 100% :**

Le dentiste peut effectuer le traitement d'une ou plusieurs caries, des racines des dents, un détartrage, des radios, des extractions.

A savoir : les soins sont à réaliser dans les 9 mois qui suivent le rendez-vous. Les traitements d'orthodontie et de prothèse ne sont pas concernés. Ils sont pris en charge au taux habituel.

Prévenir aujourd'hui c'est éviter des soins plus lourds, plus tard.

M'T DENTS, C'EST POUR QUI ?

- Tous les enfants et adolescents âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans, âges les plus exposés aux caries. Bien sûr, il est important de s'occuper de ses dents à tout âge...
- Ces rendez-vous sont complémentaires des visites habituelles chez le dentiste.

A 6 ans - C'est l'âge des premières molaires définitives, les fameuses « dents de 6 ans ». Parce qu'elles sont encore fragiles, elles sont la cible favorite des caries.

A 9 ans - Dents de lait et dents définitives cohabitent, ce qui rend le brossage des dents plus difficile : c'est la porte ouverte aux caries.

A 12 ans - Les dents définitives se mettent en place. Parce qu'elles sont encore fragiles... Les caries en profitent !

A 15 ans - Les dents définitives terminent leur croissance et ont pourtant besoin d'être bien protégées contre les caries et le tartre. De plus, c'est un âge où l'on est souvent moins sensible aux règles d'hygiène dentaire et alimentaire.

A 18 ans - C'est l'âge où il est important de vérifier que les dents de sagesse ont assez de place pour se développer et que les autres dents n'ont pas de caries. Sans parler de la plaque dentaire qui provoque caries, dépôts de tartre et mauvaise haleine.

M'T DENTS, COMMENT EN PROFITER ?

Votre enfant va bientôt avoir 6, 9, 12, 15 et 18 ans...

Un mois avant sa date d'anniversaire, il reçoit, dans sa boîte aux lettres, une invitation personnalisée de l'Assurance Maladie qui le convie à un rendez-vous de prévention dentaire.

C'est simple

- Prenez rapidement rendez-vous chez le dentiste de votre choix.
- Le jour du rendez-vous, n'oubliez pas de vous munir de la feuille de prise en charge jointe au courrier pour bénéficier de la gratuité de la visite et de votre carte Vitale.

C'est offert !

- Le rendez-vous de prévention est offert, sans avance de frais de votre part.
- Si des soins* nécessaires, c'est à vous de faire l'avance des frais, l'Assurance Maladie vous les rembourse à 100 %.**

*Les soins concernent les traitements de caries et de racines, détartrage, radios, extractions. Ne sont pas pris en charge les soins liés au mauvais positionnement des dents (orthodontie) ou aux prothèses (ils seront pris en charge par l'Assurance Maladie au taux habituel).

**Sauf pour les 6-12 ans qui n'ont rien à avancer, âges où les rendez-vous sont obligatoires.

Surveillez votre boîte aux lettres, vous allez bientôt recevoir une invitation.

"Créés par l'Assurance Maladie et les chirurgiens dentistes les rendez-vous M'T dents s'inscrivent dans le cadre du plan de prévention bucco-dentaire lancé en novembre 2005 par le Ministère de la Santé et des Solidarités"

Inscription des enfants sur la carte Vitale des deux parents

Vous ne le savez peut-être pas mais les enfants de moins de 16 ans peuvent être inscrits sur la carte Vitale de leurs deux parents. Cette démarche simple vous facilite les consultations chez les professionnels de santé et les remboursements des soins.

Pour cela, il suffit d'en faire la demande par courrier en indiquant les 2 numéros de sécurité sociale et de joindre une copie du livret de famille.

Adresse postale :

Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne
77605 Marne-la-Vallée Cedex



DEPISTAGE

Le cancer du col de l'utérus est un cancer fréquent chez la femme. Il représente encore environ 3 000 nouveaux cas par an et est à l'origine de près de 1 000 décès par an. Le dépistage précoce par frottis permettrait d'éviter la plupart des décès.

Le frottis de dépistage est le meilleur moyen de lutter contre le cancer du col de l'utérus

Le but est de repérer des cellules anormales au niveau du col de l'utérus, souvent avant même qu'elles ne deviennent cancéreuses. Plus une anomalie est détectée tôt, plus elle se soigne facilement.

Le frottis est un examen simple et indolore qui ne prend que quelques minutes. Le professionnel de santé prélève des cellules sur le col, à l'aide d'une sorte de grand coton-tige. Ce prélèvement est ensuite adressé à un laboratoire pour analyses, et les résultats sont transmis à votre médecin.

Le frottis de dépistage en trois questions

- **Pour qui ?** Pour toutes les femmes âgées de 25 ans à 65 ans (ou de 20 à 65 ans dans les départements d'outre-mer), sauf indication contraire du médecin.
- **À quel rythme ?** Un premier frottis à l'âge de 25 ans, puis deux frottis à un an d'intervalle sont recommandés. Si les résultats sont normaux, un frottis tous les trois ans suffit.
- **Par qui ?** Le frottis de dépistage peut être réalisé :- par votre médecin (gynécologue ou généraliste) au cours d'une consultation, - par votre sage-femme si vous êtes enceinte ou lors de l'examen postnatal,- dans les centres d'examen de santé de l'Assurance Maladie ou dans les centres mutualistes (lors des bilans de santé),- dans un laboratoire, sur prescription médicale.